

Saint-Barthélemy, le 26 août 2026

AVIS
du Conseil Économique Social Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy
sur le Conseil territorial du 27 août 2026

Saisi le 13 août 2026 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 27 août 2026, et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

Point 5 : Approbation et autorisation au Président à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels - Centrale photovoltaïque de Public

Le CESCE accueille **favorablement le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre de compostage de l'Écopôle de Public.**

Il relève avec intérêt l'intégration au projet d'une **batterie stationnaire d'environ 241 kWh**, destinée notamment au lissage de la puissance injectée et à la réduction des intermittences. L'annexe technique prévoit plus précisément une batterie LFP CUBICON ESS-BATT-241C et indique que le système peut assurer le stockage des surplus photovoltaïques, l'écrêtage des pointes de puissance, le déplacement de charge ainsi qu'une alimentation de secours lorsque l'architecture retenue le permet.

Plus généralement en effet, le CESCE estime que, compte tenu des **contraintes particulières du système électrique insulaire de Saint-Barthélemy**, la question du stockage d'énergie photovoltaïque mérite d'être envisagée non seulement comme un équipement permettant de lisser la production photovoltaïque, mais également comme **un outil potentiel au service de la stabilité et de la résilience du réseau électrique territorial.**

À ce titre, le CESCE recommande que la Collectivité se saisisse du sujet pour mettre en place un vrai système de stockage de plusieurs MWh et réfléchisse à des solutions de stockage à l'échelle du territoire en portant une attention particulière :

- à la **puissance instantanée réellement disponible en charge et en décharge** et pas uniquement à la capacité énergétique exprimée en kWh ;
- à la possibilité de **faire évoluer ultérieurement la puissance et la capacité de stockage**, afin d'accompagner les besoins futurs du territoire ;
- à la capacité du système à participer, en coordination avec le gestionnaire du réseau, à des fonctions de **soutien au réseau**, telles que l'écrêtement des pointes de

consommation, la régulation de puissance, de tension ou de fréquence, voire à terme des fonctions de fonctionnement en réseau isolé lorsque cela est techniquement pertinent ;

- à la disponibilité d'une **assistance technique réactive**, d'une supervision à distance et d'une capacité d'intervention rapide sur site.

Ce dernier point apparaît particulièrement important dans le contexte insulaire de Saint-Barthélemy. Le CESCE invite ainsi à examiner, au-delà du seul équipement actuellement envisagé, des solutions bénéficiant d'un **réseau de support technique implanté dans la zone Caraïbe ou à proximité immédiate**, afin de limiter les délais d'intervention et d'approvisionnement en pièces détachées.

Le CESCE considère en particulier qu'un système de stockage disposant d'une **puissance supérieure à celle strictement nécessaire au lissage de la centrale photovoltaïque** pourrait présenter un intérêt territorial complémentaire. Sous réserve des études du gestionnaire de réseau et des conditions réglementaires de raccordement, une telle installation pourrait notamment :

- fournir temporairement de la puissance au réseau lors de la **défaillance ou de l'indisponibilité d'un groupe de production** ;
- absorber des **appels de puissance de courte durée**, permettant dans certaines situations de différer ou d'éviter le démarrage d'un groupe thermique supplémentaire ;
- contribuer à **réduire le recours aux délestages ou aux limitations temporaires de puissance** lors des périodes de tension sur le système électrique comme celles observées récemment ;
- lisser davantage la puissance photovoltaïque injectée sur le réseau et faciliter l'intégration d'une proportion croissante d'énergies renouvelables ;
- constituer une **réserve rapide mobilisable en quelques instants**, contrairement à un moyen de production thermique nécessitant une phase de démarrage ;
- contribuer, selon les caractéristiques techniques retenues, à la **stabilisation de la fréquence et de la tension du réseau**, fonctions particulièrement importantes sur un réseau insulaire de petite taille ;
- offrir à terme une capacité de **réserve énergétique stratégique**, notamment en situation exceptionnelle ou lors d'une indisponibilité temporaire d'une partie des moyens conventionnels de production.

Cette réflexion apparaît d'autant plus pertinente qu'EDF et la Collectivité ont récemment engagé à Saint-Barthélemy une expérimentation de limitation temporaire de puissance afin de sécuriser l'alimentation électrique pendant les périodes de forte consommation et de limiter le recours aux délestages, dans un contexte de tension du système électrique local.

Enfin, le CESCE rappelle l'importance particulière des enjeux de **sécurité incendie, de maintenance et d'assurabilité** sur le site de l'Écopôle. Le projet a d'ailleurs déjà été redimensionné pour ces motifs. La solution de stockage finalement retenue devra donc présenter des garanties élevées en matière de détection, de confinement et de traitement d'un éventuel emballement thermique, ainsi qu'un dispositif précis d'intervention et de maintenance adapté à l'insularité.

Sous ces réserves et recommandations, le CESCE émet un avis favorable au projet, tout en encourageant la Collectivité et les porteurs du projet à profiter de cette première installation de stockage significative pour étudier en complément, une solution plus globale à l'échelle du territoire, techniquement évolutive, susceptible de contribuer à plus long terme à la sécurité, à la stabilité et à la résilience du système électrique de Saint-Barthélemy.

Les récents épisodes de délestage, avec leurs impacts sur la vie quotidienne, sur la productivité, l'organisation voire même la trésorerie des entreprises (utilisation « on/off » anormale des générateurs entraînant leur détérioration et besoins d'approvisionnement en gasoil plus importants), sont révélateurs. Cette situation souligne que la question énergétique doit impérativement se placer au centre des préoccupations des élus.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Avis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés